

Conférence internationale - 5 et 6 juin 2023

Travail en migration / Migration at work

Avec Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland,
Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre et Emeline Zougbedé



#2
Juillet 2023

PRÉSENTATION

DE FACTO - ACTU

L'Institut Convergences Migrations (ICM) publie la revue *De facto* pour offrir de nouveaux points de vue sur les migrations grâce à des articles signés par des spécialistes, ainsi qu'une interview en vidéo.

En complément de la revue et dans un format plus court, *De facto - Actu* propose des décryptages de sujets afin de mieux comprendre et éclairer l'actualité. Ainsi, ce numéro traite de la question du travail au prisme des migrations et fait suite à la conférence internationale de l'ICM « Travail en migration / Migration at work » qui s'est tenue les 5 et 6 juin 2023 au Collège de France.

Les articles, graphiques et vidéos peuvent être publiés ou rediffusés librement sous la Licence Creative Commons Attribution-No derivative 4.0 International (CC BY-ND 4.0).

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Institut Convergences Migrations a pour but de fédérer les activités de recherche scientifique sur les questions migratoires, à travers un réseau de 700 chercheurs. Il est le seul institut de ce type qui associe sciences sociales, sciences humaines et sciences de la santé.

Structuré en cinq départements thématiques et un département de la formation, l'ICM organise des activités de recherche communes (séminaire, journées scientifiques, publications...) et finance des projets de recherche émergents. Depuis 2020, il propose, à travers le master Migrations, un parcours de formation innovant et pluridisciplinaire.

Un des objectifs majeurs de l'ICM est de favoriser le dialogue entre la science et la société à travers plusieurs actions : s'insérer dans le débat public grâce à la revue *De facto* et nouer des échanges et des partenariats avec de nombreux acteurs (associations, médias, enseignants, personnel médical et social...). Pour cela, l'ICM s'est doté d'un Conseil des territoires et des associations.

SOMMAIRE

Edito

Résumé par Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky **De l'État social-national à l'État social-global**
Keynote par Thomas Piketty

Résumé par Betty Rouland **Ce que la migration fait au travail : entre acquisition de compétences professionnelles et déqualification**
Session coordonnée par le département GLOBAL

Résumé par Adèle Sutre **Discrimination et « diversité » au travail**
Session coordonnée par le département INTEGER

Résumé par Emeline Zougbedé **Risques de santé pour les migrant-es au travail**
Session coordonnée par le département HEALTH

Résumé par Solène Brun **The Temporary Migration Regime and Non-Integration Dynamics**
Keynote by Brenda Yeoh

Résumé par Audrey Lenoël **Immigration, intégration économique et marché du travail**
Session coordonnée par le département DYNAMICS

Résumé par Emeline Zougbedé **Le travail dans la mondialisation : perspectives du Sud global**
Session coordonnée par le département POLICY

Résumé par Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky **Travailleur-ses étranger-ères : des droits à géométrie variable ?**
Session coordonnée par le département POLICY

ÉDITO

Ce deuxième numéro de *De facto – Actus* présente la conférence internationale « Travail en migration / Migration at work » de l'Institut Convergences Migrations, les 5 et 6 juin 2023 au Collège de France.

En faisant dialoguer les disciplines, les approches et les chercheuses et chercheurs de différents pays, les huit sessions et keynotes donnent un aperçu de la recherche actuelle sur la question du travail dans le champ des études migratoires. Cette conférence permet d'interroger ce que les migrations font au travail, mais également ce que les mutations du marché du travail font aux migrations. De fait, le travail est au cœur d'importants mouvements et politiques migratoires. Il est aussi au centre des enjeux de justice sociale dans les sociétés contemporaines, en ce qu'il structure de nombreuses inégalités. Le film documentaire *The Riyalists* (Népal, 2021), réalisé par Kesang Tseten, projeté à la fin de la première journée, permet d'éclairer certains de ces aspects, à travers le parcours de quatre jeunes Népalais se rendant dans les pays du Golfe pour y travailler.

S'il est question de repenser les termes d'un débat à la fois historique, épistémologique et politique, nous inscrivons également ces questions dans l'actualité. En effet, la crise du Covid-19 a mis au jour la centralité du travail dans les enjeux liés aux migrations

internationales. Ces derniers mois, en France, le travail a été une question cruciale dans les débats autour de la réforme des retraites et du projet de loi « Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ».

Dans sa conclusion de la conférence, François Héran rappelle ainsi : « Lorsque que l'on travaille sur les questions migratoires, on se retrouve dans une arène où ferraillent des quantités d'acteurs. Ces questions doivent être traitées de front : dans la recherche aussi bien que dans le travail social et politique. »

L'équipe éditoriale : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel

Pour (re)voir la conférence internationale dans son intégralité, vous pouvez consulter la chaîne YouTube de l'Institut Convergences Migrations ou du Collège de France.

<https://youtube.com/playlist?list=PLrJtu4kyllJFkwPTXr0GGeqq0xg6UL6aSK>

DE L'ÉTAT SOCIAL-NATIONAL À L'ÉTAT SOCIAL-GLOBAL

RÉFLEXIONS AUTOUR DU TRAVAIL, DE LA MIGRATION ET DE L'ÉGALITÉ

Keynote par Thomas Piketty, économiste (EHESS, PSE)

Les flux migratoires actuels sont une preuve de la mobilité du travail, de même qu'il y a une mobilité du capital. Ces deux mobilités simultanées auraient comme conséquence une diminution des écarts de la rentabilité des capitaux et des salaires entre les différentes régions du monde, les migrants quittant des zones de bas salaire, et le capital allant là où il est le mieux rémunéré. Sans régulation, cette hyper mobilité, notamment du capital, favorise les inégalités. Alors comment penser les migrations sans accroître les inégalités ? Cela suppose le passage à un État social-global, qui inclut les enjeux climatiques.

Tout d'abord, les flux de capitaux ont considérablement augmenté et ont atteint des volumes inégalés dans l'histoire, alors que la proportion de personnes travaillant dans un pays où elles ne sont pas nées, et où leurs parents ne sont pas nés est en deçà du niveau du début du siècle dernier. Par ailleurs, les inégalités de revenus entre et dans les pays montrent bien que la répartition des richesses créées varie profondément. Ainsi, la part du revenu national aux 10% des revenus les plus hauts va de 25% en Europe du Nord et en France à 60% dans les pays les plus inégalitaires comme le Brésil, l'Inde ou les pays pétroliers du Golfe. Il convient de regarder aussi les inégalités de détention du capital. Dans les pays les moins inégalitaires, les 40% du milieu détiennent 35% des richesses, dans les pays fortement inégalitaires ils détiennent à peine plus de 20%, et dans ces pays les 50% les plus pauvres possèdent 1 ou 2% des richesses totales. Les inégalités de patrimoine sont plus fortes que celles du revenu. Dans ce contexte, il apparaît clairement que les migrants se trouvent souvent en bas de l'échelle salariale, et sans capital. D'autres dimensions des inégalités, notamment de genre, sont à prendre en compte. Seule la mobilisation sociale et politique peut diminuer ces inégalités et permettre au travail d'être rémunéré dans un cadre plus égalitaire.

Enfin, l'éducation est le facteur primordial de réduction des inégalités, tout particulièrement pour les migrants. Si on regarde la part donnée aux 10% des enfants qui reçoivent le plus, on voit des écarts massifs dans le monde colonial, d'où un héritage éducatif défavorable. Ces écarts se réduisent, ce qui est bien, mais pas assez, les 10% les mieux dotés en France reçoivent deux à trois fois plus que l'étudiant médian.

Par ailleurs, les étudiants migrants non européens, venant souvent de pays pauvres, sont fortement désavantagés car ils doivent s'acquitter de frais bien supérieurs à ceux d'un étudiant français. Ce mécanisme ralentit la réduction des inégalités que subissent de nombreux migrants. Faciliter l'accès aux études supérieures est donc un axe de progrès prioritaire. De façon générale, on ne peut pas réfléchir sur les migrations et les inégalités sans réfléchir à l'accès aux prestations sociales et leur financement par un impôt progressif, national ou transnational. On ne peut pas non plus se restreindre à l'Europe, laissant de côté l'ancien monde colonial : des accords bilatéraux doivent être mis en place.

Résumé par **Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky**, anthropologue et psychologue, directrice de l'Institut Convergences Migrations

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky « De l'État social-national à l'État social-global, Réflexions autour du travail, de la migration et de l'égalité — Keynote par Thomas Piketty », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actu* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actu-002-01/>

**L'ÉDUCATION EST LE FACTEUR
PRIMORDIAL DE RÉDUCTION
DES INÉGALITÉS, TOUT
PARTICULIÈREMENT POUR LES
MIGRANTS.**

Pour voir la keynote en vidéo :

<https://youtu.be/NBqJeOdtKrs>

CE QUE LA MIGRATION FAIT AU TRAVAIL : ENTRE ACQUISITION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET DÉQUALIFICATION

Session coordonnée par le département GLOBAL

Introduction par **Catherine Gousseff**, historienne (EHESS), directrice du département GLOBAL – ICM

Intervenant-es : **Anne-Sophie Bruno**, historienne (Paris 1, CHS), **Angelos Dalachanis**, historien (CNRS, IHMC), **Francesca Sirna**, sociologue (CNRS, Centre Norbert Elias)

Discutant : **Philippe Rygiel**, historien (ENS Lyon)

À partir de contextes historiques et de terrains d'études variés, cette première session propose trois interventions abordant des enjeux relatifs au « travail en migration » au prisme des inégalités (segmentation, sectorialisation, hiérarchisation, discrimination, etc.).

En premier lieu, Anne-Sophie Bruno présente « les multiples visages du travail immigré en France au XX^e siècle ». Elle apporte des éclairages sur la segmentation du marché du travail et le passage des spécialisations professionnelles aux concentrations sectorielles des travailleurs étrangers non qualifiés. A travers l'exemple du bâtiment, ses travaux témoignent de transformations organisationnelles (la rationalisation du travail et l'essor des géants des travaux publics), de la concurrence des emplois fordistes dans des emplois « pénibles » (hiérarchies salariales les plus basses), ainsi que de nouvelles logiques de « débauchage » (encadrement des recrutements par le patronat français). La reconnaissance des trajectoires professionnelles des travailleurs non qualifiés dans des espaces de travail ségrégués demeure un enjeu central qui s'adresse à l'ensemble des travailleurs des métiers manuels.

Angelos Dalachanis aborde, dans un second temps, des questions relatives aux migrations et aux processus de reclassement à travers l'étude de cas des ouvriers et des employés de la Compagnie du Canal de Suez en 1956. Entre le XIX^e et le XX^e siècle, la Compagnie représente

le plus grand employeur privé en Méditerranée. Les caractéristiques communes entre les travailleurs égyptiens et étrangers repose sur le fait qu'ils sont tous migrants (intra/internationaux). Lors de la crise de Suez de 1956 et du processus de naturalisation de la Compagnie, la question du reclassement du personnel et la position des travailleurs égyptiens, qui n'occupaient jusqu'alors aucun poste névralgique, revêt une valeur symbolique. Le reclassement des travailleurs internationaux est intimement lié au contexte (géo)politique de l'époque.

À partir de recherches menées dans les hôpitaux du sud de la France et d'enquêtes qualitatives informelles réalisées auprès d'infirmières à diplôme étranger (IDE), la sociologue Francesca Sirna intervient sur les « parcours d'insertion des professionnels de santé à diplôme étranger dans le secteur hospitalier français : processus de reconnaissance et/ou d'exclusion ». Dans des contextes de « crises » (économique de 2008, « migratoire » de 2015 et pandémie en 2020), le diplôme permet-il la diminution des discriminations et/ou facilite-t-il l'embauche ? Du fait de diplômes et d'expériences professionnelles non reconnues, les infirmières à diplôme étranger vivent un processus de déclassement et un traitement différencié (emplois du temps surchargés, contrats précaires qui ne correspondent pas aux qualifications). Ces situations de déclassement observées s'inscrivent dans des débats plus larges sur le « *brain drain* » et le « *brain waste* ».

Malgré la diversité des situations, Philippe Rygiel rappelle enfin que les travailleurs migrants doivent lutter pour trouver une place dans des contextes où les rapports de force restent peu favorables.

Résumé par **Betty Rouland**, géographe, coordinatrice scientifique du département HEALTH

LA RECONNAISSANCE DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES TRAVAILLEURS NON QUALIFIÉS DANS DES ESPACES DE TRAVAIL SÉGRÉGÉS DEMEURE UN ENJEU CENTRAL QUI S'ADRESSE À L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS DES MÉTIERS MANUELS.

Pour voir la session en vidéo :

<https://youtu.be/K8QHHMvpm5A>

Betty Rouland, « Ce que la migration fait au travail : entre acquisition de compétences professionnelles et déqualification — Session coordonnée par le département GLOBAL », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actu* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actu-002-02/>

DISCRIMINATION ET « DIVERSITÉ » AU TRAVAIL

Session coordonnée par le département INTEGER

Introduction par **Angéline Escafré-Dublet**, politiste (Université Lyon 2, INED), directrice du département INTEGER – ICM

Intervenant-es : **Laure Bereni**, sociologue (CNRS, CMH – ENS, EHESS), **Anton Perdoncin**, sociologue (CNRS, CENS), **Mirna Safi**, sociologue (Sciences Po, CRIS, CREST-LSQ)

Discutant : **Fred Salin**, doctorant en sociologie (EHESS)

À travers les terrains d'étude des intervenant-es, cette session questionne les catégories à l'œuvre dans le monde du travail pour saisir les discriminations dans toutes leurs dimensions.

Anton Perdoncin, à travers le cas du recrutement de travailleurs marocains dans les mines de charbon du Nord-Pas-de-Calais du milieu des années 1950 à la fin des années 1970, analyse la façon dont les pratiques et les représentations racialisées circulent et se mettent en place dans un contexte de récession économique. Son travail consiste à attester de discriminations à partir de sources historiques pour montrer de manière systémique le traitement inégal mais aussi pour mesurer les écarts de position dans un système de mise au travail. Il s'agit de décoder les catégories : comment les institutions catégorisent ? Dans quelle mesure peut-on rendre compte du caractère racial de ces catégories ? Le recrutement sur des contrats spécifiques et le traitement mettent au jour une gestion différenciée qui s'inscrit dans la suite d'un racisme colonial.

Dans la même perspective mais sur un terrain contemporain, Mirna Safi propose de penser les façons de mesurer la discrimination en France, notamment à l'embauche. Les études récentes montrent que, si les discriminations tendent à baisser en France, elles restent à un niveau élevé lorsqu'on les compare à d'autres pays européens. Ici aussi, il s'agit d'interroger les catégories : alors qu'on parle bien souvent de « discriminations des populations immigrées », ce sont

généralement des discriminations ethno-raciales dont il est question (par exemple sur les prénoms et les noms).

Face au constat de l'existence de ces discriminations, les dernières années ont vu se développer un « management de la diversité » en entreprise, analysé et déconstruit par Laure Bereni à partir d'un terrain effectué entre 2009 et 2022 à Paris et New York. Ces programmes managériaux célèbrent, de manière floue, les bénéfices de la différence, de l'équité et de l'inclusion et se traduisent la plupart du temps par des campagnes de sensibilisation, des recrutements ciblant explicitement des « candidats de la diversité » ou encore des programmes philanthropiques. Laure Bereni s'attache à saisir les liens qui sont faits entre diversité et race et à déconstruire les notions de diversité et de normes d'égalité. Elle montre, à travers le cas français, comment la question ethno-raciale s'efface au profit des questions d'égalité de genre et de handicap.

Lors de la discussion, Fred Salin est revenu sur la pertinence de l'usage des catégories migratoires pour appréhender les questions de discrimination au travail et a souligné l'enjeu que représente l'articulation des différents statuts migratoires. Parmi les pistes de réflexion, ont été évoquées les différences entre travail salarié et non-salarié.

Résumé par **Adèle Sutre**, géographe, coordinatrice scientifique du département GLOBAL

Adèle Sutre, « Discrimination et « diversité » au travail — Session coordonnée par le département INTEGER », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actu* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actu-002-03/>

LES ÉTUDES RÉCENTES MONTRENT QUE, SI LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE TENDENT À BAISSER EN FRANCE, ELLES RESTENT À UN NIVEAU ÉLEVÉ LORSQU'ON LES COMPARE À D'AUTRES PAYS EUROPÉENS.

Pour voir la session en vidéo :

<https://youtu.be/LdykMp5cHc>

RISQUES DE SANTÉ POUR LES MIGRANT-ES AU TRAVAIL

Session coordonnée par le département HEALTH

Introduction par **Lamia Missaoui**, sociologue (UVSQ, PRINTEMPS), co-directrice du département HEALTH – ICM

Intervenant-es : **Miriam Castaldo**, anthropologue (hôpital public de Rome), **Inès Malroux**, doctorante en sociologie, (EHESS), **Laure Pitti**, sociologue (Université Paris 8)

Discutant : **Frédéric Décosse**, sociologue (CNRS-LEST, Codetras)

Le prisme de la santé permet de penser les trajectoires et les parcours migratoires, mais aussi les politiques et le traitement de l'immigration¹. Toutefois, comme le rappelle Laure Pitti, dans ses travaux sur les ouvriers spécialisés des usines Renault-Billancourt, c'est incidemment que la question de la santé a rencontré celle du travail. En effet, dans le contexte des années 1980-1990, si le champ des études migratoires est avant tout arrimé à la question du travail, très peu de travaux pensent la santé des immigrés au travail ; question pourtant centrale que met en lumière une socio-histoire du travail immigré en France. Des études montrent ainsi que les mécanismes d'assignation des immigrés au travail aux postes les plus pénibles ont des effets directs en termes de santé : en exemple, la lutte des ouvriers des usines Penarroya dans les 1970 analysée par Laure Pitti². Les questions de santé constituent donc un enjeu central quant à l'étude du travail de populations migrantes du fait de leurs conditions de travail et de séjour précaires.

De grandes enquêtes quantitatives cherchent à rendre compte des effets des conditions du travail sur la santé. Inès Malroux, membre du projet Cotidies³, souligne que ces enquêtes permettent certains constats tout en présentant les grands enjeux de connaissance des risques de santé au travail. Un des constats qui s'impose est qu'il existe une faible prise en compte des conséquences des conditions de travail sur la santé mentale des travailleurs et travailleuses, immigré-es en particulier. Dès lors, si la production d'études statistiques permet de dresser un

panorama général des risques psychosociaux au travail et d'offrir une première lecture de comment le travail des migrant-es est un facteur de production et de reproduction des inégalités de santé, le recours à des méthodes dites qualitatives permet d'approfondir l'analyse. À partir d'une anthropologie impliquée, c'est en tant que professionnelle de santé que Miriam Castaldo mène des enquêtes de type ethnographique auprès de populations migrantes en Italie. Elle observe qu'il y a de nombreux freins dans l'accès aux soins de santé, particulièrement du fait de situations de séjour irrégulier, auxquelles contribuent des situations d'exploitation au travail, que renforcent des dispositifs de ségrégation spatiale.

Si les questions de santé constituent un champ de recherche ayant une forte assise en sciences sociales, la construction d'un champ de recherche autonome sur la santé des populations migrantes au travail reste à construire. Dans ses travaux, Frédéric Décosse montre à quel point les questions de santé au travail de populations migrantes sont un objet éminemment politique⁴.

Résumé par **Emeline Zougbedé**, socio-anthropologue, coordinatrice scientifique du département POLICY

IL EXISTE UNE FAIBLE PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA SANTÉ MENTALE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES, IMMIGRÉ-ES EN PARTICULIER.

⁴ Décosse Frédéric, 2008, « La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? », *Études rurales*, vol. 2, n° 182 : 103-120.

Pour voir la session en vidéo :

<https://youtu.be/IXEqFMUlw>

Emeline Zougbedé, « Risques de santé pour les migrant-es au travail — Session coordonnée par le département HEALTH », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actu* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actu-002-04/>

¹ Voir par exemple le numéro 31 de la revue de l'Institut Convergences Migrations, *De Facto*, coordonné par Betty Rouland : « L'aide médicale d'État : la fabrique d'un faux problème », 2022. [En ligne]. Url : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/wp-content/uploads/2022/07/DF31.pdf>

² Pitti Laure, 2009. « Penarroya 1971-1979 : "Notre santé n'est pas à vendre !" », *Plein droit*, vol. 4, n° 83, pp. 36-40.

³ Conditions de Travail des Immigrés et Descendants d'Immigrés Et Santé en France

THE TEMPORARY MIGRATION REGIME AND NON-INTEGRATION DYNAMICS: SINGAPORE'S MIGRANT WORKERS IN (POST-)PANDEMIC TIMES

Keynote by Brenda Yeoh, geographer (National University of Singapore)

Asia is a shifting kaleidoscopic region with a long shared history of colonialism and postcolonial nation-building, characterized by immense socio-economic inequality, deep-seated cultural difference and wide divergence in political regimes. As for international migration, the continent is the origin of 40 % of the world's international migrants. Intra-regional migration accounts for more than half of Asian migrants.

Large-scale labour migration started in the 1970s when many Asian countries were still in the process of nation-building. Therefore, Asian labour migration system minimized challenges to the fragile imaginary of the nation-state by ensuring to keep migration temporary. Most Asian receiving nation-states do not allow family reunification or acquisition of citizenship for low-skilled migrants. Sending states, such as Philippines and Indonesia, also encourage temporariness and eventual return of their citizens, in order to secure remittance flows.

In order to make sense of the Singapore's migrant workers' experiences, it is useful to think of the spatial politics of non-integration, that is the way in which spatial formations feature the ephemeral hold of transient migrants on the city's public space. In order to do this, the conceptual focus must be put on what can be understood as twin processes of enclavisation and enclosure. Enclavisation is the active spatial-temporal process by which transient migrant populations stake temporary claims on the city's public spaces to facilitate migrant sociality and networking. The "weekend enclaves" or "migrant hot-spots" are an example of enclavisation. Enclosure refers to the construction of borders (symbolic or material) that mark separation and containment of the migrant "other", such as dormitory complexes, gated communities and confinement camps.

In Singapore's case, where foreign workers on time-limited work

contracts constitute 17% of the country's population, workers are placed under constant surveillance – spatial, physical, and even medical. The study of two groups of gendered transient labour in Singapore (2013-2014) points to two sets of conjoined processes underpinning the spatial politics of non-integration in Singapore: a ground-driven enclavisation, through the formation of weekend enclaves and gathering grounds; and state-driven enclosure, in the form of women workers' confinement to home-space.

For the male construction workers, enclosure facilitates care and secures compliance by segregating and distancing migrant spaces, keeping migrants out of sight and under surveillance. For the women, spatial proximity is unavoidable in enclosed home-spaces and gated communities and comes with close surveillance, both explicit and implicit.

Covid-19 not only triggered a new immobility, but also tightened surveillance of migrants. Ironically, while the largely "unmanaged" weekend migrant enclaves were frowned upon as vectors of disease, it was the resulting confinement to dormitory enclosure which hasten the spread of Covid-19.

IN THE CASE OF SINGAPORE, WHERE FOREIGN WORKERS ON TIME-LIMITED WORK CONTRACTS CONSTITUTE 17% OF THE COUNTRY'S POPULATION, WORKERS ARE PLACED UNDER CONSTANT SURVEILLANCE.

Summary by Solène Brun, sociologist, scientific coordinator of the INTEGER department

Solène Brun « The Temporary Migration Regime and Non-Integration Dynamics: Singapore's Migrant Workers in (Post-)Pandemic Times — Keynote by Brenda Yeoh », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actu* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actu-002-05/>

Watch the entire keynote :

<https://youtu.be/pRsKo97l-BM>

IMMIGRATION, INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Session coordonnée par le département DYNAMICS

Introduction par **Audrey Lenoël**, sociologue, coordinatrice scientifique du département DYNAMICS – ICM

Intervenant·es :

Anthony Edo, économiste (CEPII)

Les effets de l'immigration sur les salaires et l'emploi.

Yajna Govind, économiste (Copenhagen Business School)

La naturalisation est-elle un passeport pour une meilleure intégration sur le marché du travail ?

Hillel Rapoport, économiste (Paris School of Economics)

L'immigration qualifiée, un visa pour la croissance ?

Cette session, organisée autour de travaux d'économistes, explore les liens entre immigration et marché du travail, et dégage certaines recommandations en matière d'intervention publique.

À partir d'une synthèse des travaux sur les effets de l'immigration sur les salaires et l'emploi dans les pays européens et nord-américains, Anthony Edo montre que cet impact est négligeable. La proportion d'emplois disponibles n'est en effet pas fixe et généralement proportionnelle à la population d'un pays. Si l'impact immédiat sur les possibilités d'emploi des natifs peut être négatif en cas d'épisodes migratoires inattendus (ex. rapatriement des Français d'Algérie en 1962), ceux-ci restent rares et ne sont pas représentatifs des schémas typiques de migration vers les pays à revenu élevé, qui se produisent généralement à des rythmes plus lents et plus prévisibles, et sont largement motivés par des raisons économiques. Bien que l'immigration n'ait pas d'effet moyen, elle tend à créer des gagnants et des perdants parmi les natifs par le biais de changements dans la structure des salaires.

Alors que la naturalisation est souvent considérée comme la consécration d'un processus d'intégration, Yajna Govind s'attache à

estimer l'effet causal de la naturalisation sur l'intégration au marché du travail en France. Exploitant un modèle quasi-expérimental – en utilisant un changement dans la législation relative à la naturalisation en 2006 – elle montre que celle-ci a un effet positif sur le marché du travail, en augmentant les revenus (par le biais d'une augmentation des heures travaillées pour les hommes et d'une augmentation logarithmique des salaires pour les femmes). Ses résultats suggèrent que, en limitant la discrimination et le recours au travail informel, la naturalisation n'est pas seulement une récompense, mais aussi un catalyseur d'intégration et que le durcissement de l'accès à la citoyenneté peut donc retarder ce processus.

Enfin, Hillel Rapoport présente les principaux résultats et recommandations tirés du rapport « L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance », rédigé en 2021 avec Emmanuelle Auriol (TSE), pour le Conseil d'analyse économique. Ils y soulignent que l'immigration économique est source de bienfaits pour l'économie, comme de très nombreuses études empiriques l'attestent, notamment sur les plans de l'innovation et de la création d'entreprises, et que la France n'exploite pas suffisamment ces opportunités, contrairement à d'autres pays. A travers leurs recommandations, ils invitent les politiques à favoriser une immigration de travail plus qualifiée, plus diversifiée et plus nombreuse, pour une France plus ouverte sur le monde, innovante et performante.

Résumé par **Audrey Lenoël**, sociologue, coordinatrice scientifique du département DYNAMICS

Audrey Lenoël, « Immigration, intégration économique et marché du travail – Session coordonnée par le département DYNAMICS », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actu* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actu-002-06/>

L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE EST SOURCE DE BIENFAITS POUR L'ÉCONOMIE, NOTAMMENT SUR LES PLANS DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES, ET LA FRANCE N'EXPLOITE PAS SUFFISAMMENT CES OPPORTUNITÉS, CONTRAIREMENT À D'AUTRES PAYS.

Pour voir la session en vidéo (en anglais) :

<https://youtu.be/6bKiWVpocZ8>

LE TRAVAIL DANS LA MONDIALISATION : PERSPECTIVES DU SUD GLOBAL

Session coordonnée par le département POLICY

Introduction par **Antoine Pécoud**, anthropologue, (Université Paris Sorbonne-Nord, IDPS) directeur du département POLICY – ICM

Intervenant-es : **Hadrien Dubucs**, géographe (Sorbonne Université, Laboratoire Médiations), **Delphine Mercier**, sociologue (Maison Française d'Oxford, CNRS, LEST), **Cécile Vigouroux**, sociolinguiste (Simon Fraser University, Vancouver, Canada)

Discutant : **Lucas Puygrenier**, doctorant en science politique (Sciences Po, CERI)

L'étude du travail comme dimension centrale des mobilités des Suds vers les Nord a longtemps prévalu. Toutefois, il s'agit d'une conception occidental-centrée que cette cinquième session, animée par Lucas Puygrenier, a cherché à questionner.

La recherche sur les migrations de travail dans le Sud global est confrontée, de fait, à certains obstacles épistémologiques. D'abord, si les recherches conduites sur le terrain des pays du Nord s'intéressent aux effets et dynamiques migratoires de travail, les travaux menés dans les Suds en interrogent le sens. En effet, comme le précise Hadrien Dubucs, la prise en compte de l'espace et de l'échelle est une donnée importante quant à la compréhension de ces dynamiques. Prenant le cas des pays du Golfe, il montre que si la migration de travail est durablement enracinée, elle n'est pas pour autant liée à des questions d'intégration, de résidence ou de citoyenneté comme ailleurs. Aussi, la migration de travail n'entraîne-t-elle pas partout les mêmes questions de droits et de liberté de circulation ? Ne s'inscrit-elle pas localement dans les mêmes dynamiques de mondialisation ?

Ensuite, Cécile Vigouroux rappelle que la migration est façonnée par des pratiques et des mots dont le sens vernaculaire échappe parfois. Le travail n'est pas compris de la même façon par tous et partout. Il y a alors une distance entre les catégories de la recherche scientifique

et ce que recouvrent les réalités empiriques. C'est aussi ce que relève Delphine Mercier pointant une diversité dans les migrations de travail. En prenant le travail en tant qu'activité salariée (formelle) comme une valeur centrale, le risque est grand de priver l'analyse de tout ce qui constitue les différents régimes de mobilité de travail, et d'ignorer comment les personnes se positionnent elles-mêmes.

Ce constat invite à renouveler les positions méthodologiques. D'abord, il est nécessaire de cesser de regarder le travail (*work*) comme une activité sociale organisée entièrement par l'État : la question de l'informalité y est particulièrement importante. Cela oblige alors à considérer les mots du « travail » pour comprendre ce qu'il y a réellement derrière : est-ce que les notions d'entrepreneuriat et de précarité ont partout la même signification ? Une autre position consiste à déplacer les points de vue. Comme l'a invité à le faire il y a déjà plus de trente ans Abdelmalek Sayad, la migration – et *a fortiori* de travail – est à observer dans toute sa complexité. Car elle est autant migration de travail, c'est-à-dire un système économique et politique orchestré par l'État, qu'un déplacement dans l'espace qui conduit à exercer toutes sortes d'activités, rangées sous le vocable « travail ». Porter la focale sur d'autres terrains autorise ainsi à questionner ce qui paraît un objet d'étude en soi.

Résumé par **Emeline Zougbedé**, socio-anthropologue, coordinatrice scientifique du département POLICY

Emeline Zougbedé, « Le travail dans la mondialisation : perspectives du Sud global — Session coordonnée par le département POLICY », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actus* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actus-002-07/>

LE TRAVAIL N'EST PAS COMPRIS DE LA MÊME FAÇON PAR TOUS-TES ET PARTOUT. IL Y A ALORS UNE DISTANCE ENTRE LES CATÉGORIES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET CE QUE RECOUVRENT LES RÉALITÉS EMPIRIQUES.

Pour voir la session en vidéo (en anglais) :

<https://youtu.be/EQPAeXW36DE>

TRAVAILLEUR-SES ÉTRANGER-ÈRES : DES DROITS À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?

Session coordonnée par le département POLICY

Introduction et modération par **Emeline Zougbedé**, socio-anthropologue, coordinatrice scientifique du département POLICY

Intervenant-es : **Sara Casella-Colombeau**, politiste (Université Grenoble-Alpes, ILCEA4), **Frédéric Décosse**, sociologue (CNRS-LEST, Codetras), **Jean-Albert Guidou**, secrétaire général syndical (Union locale CGT Bobigny), **Béatrice Mésini**, géographe (CNRS-TELEMME, MMSH, Codetras), **Patrice Peytavin**, directeur du travail, **Daniel Veron**, sociologue (Université de Caen, ESO)

La législation du travail permet des situations irrégulières, car elle est subordonnée à la liberté de circulation des services et contrainte par les directives du ministère de l'Intérieur. Les sans-papiers et les travailleurs détachés subissent souvent des conditions de travail très éloignées de ce que le droit du travail français garantit aux travailleurs nationaux sur le territoire. Ces situations parfois inhumaines résultent tout d'abord de la législation, qui autorise des différences, et dont l'application est difficile à contrôler.

Ainsi, le droit du travail français permet le détachement de travailleurs d'autres pays de l'Union Européenne, de façon temporaire, sur le sol français, afin de ne pas entraver la libre circulation des services. Mais ce principe heurte le droit du travail. En effet, d'une part les droits des salariés varient d'un pays à l'autre, et pour l'inspection du travail il est très difficile de vérifier que les droits sociaux (santé, retraites, etc.) des travailleurs sont bien appliqués dans le pays d'origine. D'autre part, il est presque impossible de vérifier qu'un même salarié, lorsqu'il est sur le sol français, ne passe pas d'un sous-traitant à un autre tout en travaillant en fait pour le même donneur d'ordre. Il en résulte parfois des conditions de travail extrêmement dures, surtout si le salarié est lui-même un migrant en situation précaire dans le pays d'origine de la société qui fournit le service. Il y a donc opposition entre le droit du travail et le droit de libre circulation des services.

Le CODETRAS¹ lutte pour que leur situation soit régularisée, alors même que des cas de discrimination systémique sont avérés. Les changements sont lents, car la structure du monde agricole ne permet pas de mouvements syndicaux forts et fait obstacle aux contrôles de l'inspection du travail.

¹ Collectif de défense des travailleur-euses étranger-ères dans l'agriculture

² Obligation de quitter le territoire français

En ce qui concerne les sans-papiers résidant et travaillant en France, un autre obstacle légal vient entraver leur protection. Dès lors qu'ils se manifestent pour faire valoir leurs droits, ils deviennent visibles et risquent ainsi d'attirer l'attention du ministère de l'Intérieur sur leur situation irrégulière. Il faut donc d'abord prouver que les travailleurs sont des victimes pour qu'ils puissent ensuite bénéficier d'une protection et que l'arrêt des conditions de travail illégales ne donnent pas lieu à des sanctions ou des OQTF². La circulaire Valls a permis des régularisations, ce qui est une bonne chose, mais a également laissé l'initiative à l'employeur et son traitement à la préfecture. De forts écarts sont ainsi constatés, tant chez les employeurs qu'entre les administrations. Cependant les victoires légales pour les sans-papiers permettent une jurisprudence bénéfique pour de futures régularisations, d'où l'importance de ces actions.

Il apparaît clairement que les droits fondamentaux des salariés – sécurité, égalité, paiement des salaires, respect des modalités de licenciement – sont plus systématiquement mis à mal dans le cas des sans-papiers ou des travailleurs détachés. Depuis 2008, le droit du travail a lentement évolué pour protéger les salariés migrants, mais de façon insuffisante. Il faut donc poursuivre la mobilisation syndicale et politique afin que la législation évolue. L'illégalité doit être plus facilement détectable et sanctionnée.

Résumé par **Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky**, anthropologue et psychologue, directrice de l'Institut Convergences Migrations

LES SANS-PAPIERS ET LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS SUBISSENT SOUVENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL TRÈS ÉLOIGNÉES DE CE QUE LE DROIT DU TRAVAIL FRANÇAIS GARANTIT AUX TRAVAILLEURS NATIONAUX SUR LE TERRITOIRE.

Pour voir la session en vidéo :

<https://youtu.be/P27fHaPg16E>

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, « Travailleur-ses étranger-ères : des droits à géométrie variable ? — Session coordonnée par le département POLICY », in : Solène Brun, Audrey Lenoël, Betty Rouland, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Adèle Sutre, Emeline Zougbedé et Nina Wöhrel (dir.), Dossier « Conférence internationale Travail en migration / Migration at work », *De facto Actu* [En ligne], 2 | Juillet 2023, mis en ligne le 17 juillet 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/07/05/defacto-actu-002-08/>

Directeur de publication

François Héran

Comité éditorial

Solène Brun

Audrey Lenoël

Betty Rouland

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky

Adèle Sutre

Emeline Zougbedé

Coordination éditoriale

Nina Wöhrel

**Conception graphique,
communication**

Nina Wöhrel

Laura Pioch

Institut Convergences Migrations
Campus Condorcet, Hôtel à projets
8, cours des Humanités
93322 Aubervilliers Cedex
France

<http://icmigrations.fr/defacto/>

Twitter : @DefactoMig

Contact : defacto@icmigrations.fr

